



À l'attention de

**Anonyme Anonyme2**

Référence

**20200414-ANONYME2-ANONYME-8234**

Le 14/04/2020

Objet

**Accompagnement social - COVID19 – Violences faites aux femmes**

## VOTRE SITUATION

---

Vous vivez en couple avec deux enfants à charge de 7 et 10 ans à Suresnes en Ile de France. Depuis quelques mois, vous envisagez une séparation avec votre conjoint. Vous n'avez pas encore initié de démarche. Depuis le début du confinement, la situation conjugale se dégrade avec des conflits permanents. Vous nous informez que des violences ont été exercées sur vous. Vous ne supportez plus cette cohabitation par crainte réelle pour votre sécurité et celle de vos enfants. Vous recherchez des informations sur les dispositifs d'aide aux victimes. Vous souhaitez être informée sur les aides financières possibles par le biais de votre entreprise. Vous souhaitez être aiguillée sur les démarches liées au logement afin de faciliter votre départ.

Nous vous renseignons sur :

1. les dispositifs d'aides aux victimes
2. les aides financières de votre entreprise
3. le dispositif d'action logement (anciennement 1% logement)

## 1. LES DISPOSITIFS D'AIDES AUX VICTIMES

---

En préambule, sachez que vous n'êtes pas la seule dans votre situation. En particulier, depuis le début du confinement une hausse des signalements pour violences est observée.

Veillez trouver ci-après les dispositifs disponibles dans le département des Hauts-de-Seine :

### Dispositif d'accueil des victimes de violences en pharmacie

Vous pouvez vous rapprocher de votre pharmacien. Il vous accompagnera, en particulier pour saisir les forces de l'ordre.

### Associations dans le département des Hauts-de-Seine

Dans votre situation, nous vous conseillons de contacter pour son service d'écoute et d'accueil :

L'ESCALE - Solidarité Femme.

Cette association gère 4 structures :

- un service d'écoute et d'accueil sur ou sans rendez-vous
- deux services d'hébergement de 52 places
- une maison relais de 24 places

Tel. : 01 47 33 09 53

Courriel : [lescale@lescale92.org](mailto:lescale@lescale92.org)

Lundi au vendredi de 9h30 à 17h30.

Si vous souhaitez prendre contact avec cette association, nous pouvons rédiger une note sociale (courrier de l'assistante sociale) pour appuyer votre demande.

Nous restons disponible si vous souhaitez les coordonnées d'autres associations dans votre département.

### Services nationaux

En cas d'urgence, nous vous transmettons l'ensemble des numéros nationaux utiles :

- Le numéro de la police : 17 ou 114 (alerte sms).

- Le numéro de Violence Femmes info : 3919. Service national, anonyme et gratuit. Il y est proposé du lundi au samedi de 9h à 19h : un service d'écoute, d'information et d'orientation vers des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge.

- Le numéro national gratuit d'aide aux victimes : 116 006. Il y est proposé 7j/7 de 9h à 19h : de l'écoute, de l'information et du conseil aux victimes d'infractions.

Vous pouvez aussi consulter la plateforme <https://stop-violences-femmes.gouv.fr/suis-je-concernee-331.html>. Il y est proposé des informations pour comprendre les violences faites aux femmes et savoir comment agir.

## 2. LES AIDES FINANCIÈRES DE VOTRE ENTREPRISE

---

Après évaluation sociale de votre situation, vous pouvez solliciter des aides financières ponctuelles pour faciliter votre départ du foyer conjugal avec vos enfants.

### LES SECOURS EXCEPTIONNELS DU CSE

Le CSE de votre entreprise peut accorder des aides financières, sur évaluation de votre situation sociale et financière et demande des assistantes sociales de Responsage.

Le CSE statue sur les demandes 1 fois par mois et rend sa décision à l'assistante sociale.

Le CSE vous informe des modalités de versement du secours.

Vous trouverez ci-joint le formulaire à remplir pour solliciter le CSE ainsi que la liste des pièces justificatives demandées.

### LES AIDES FINANCIÈRES DE L'ENTREPRISE

Dans votre situation, vous pouvez également solliciter :

- Le paiement des congés accumulés sur le Compte Epargne Temps (CET)
- Une avance sur le 13<sup>e</sup> mois
- Un acompte limité à 50% du salaire net
- Une avance sur salaire à rembourser selon des échéances prédéterminées

Pour en bénéficier, vous devez :

- 1- Nous en faire la demande.
- 2- Nous remplissons une convention d'avance sur salaire et vous la ferons parvenir.
- 3- Vous la signerez ainsi que votre DRH.
- 4- Nous l'enverrons à votre responsable paie et à votre référent RH.

### 3. LE DISPOSITIF D'ACTION LOGEMENT (ANCIENNEMENT 1% LOGEMENT)

---

Dans votre situation vous désirez trouver rapidement un logement indépendant. Vous pouvez instruire un dossier d'action logement (anciennement 1% logement).

Veillez trouver ci-après les conditions d'éligibilité :

- Vous devez être salariée
- Vous devez être rémunérée par votre entreprise au moment de la demande et de la proposition - locative.
- Vous devez être en contrat à durée indéterminée (CDI) au moment de la demande.
- Vous devez justifier de 12 mois d'ancienneté dans votre entreprise dans les 18 derniers mois, au moment de la demande.
- Vous ne devez pas avoir bénéficié d'un logement ou d'un des prêts accession par le biais d'Action logement Services depuis 2 ans au moment de la demande.
- Vous ne devez pas disposer de revenus excédant les plafonds de ressources 2020.

Si vous remplissez ces conditions :

- Remplissez le formulaire de demande joint à la réponse ;
- Faites le valider par votre employeur ;
- Transmettez le dossier à Action logement avec les pièces justificatives.

Les délais de proposition de logement varient selon le type de logement et la zone géographique. Il est souhaitable d'étendre les secteurs de recherche afin de réduire les délais d'attente.

Afin d'appuyer votre dossier nous pouvons ajouter un rapport social de votre situation et un justificatif de dépôt de plainte .

Nous restons à votre disposition si vous souhaitez être accompagné dans l'une de ces démarches ou si vous avez d'autres questions comme le soutien juridique d'aide aux victimes. Nous vous précisons que nous sommes soumis au secret professionnel.

Un entretien téléphonique  
avec un expert

Un accompagnement  
personnalisé

Vos avantages privilégiés

Une aide administrative

**CONTACTEZ-NOUS**



[www.responsage.com](http://www.responsage.com)

Espace Adhérent

Mot de passe : aidant3